

COMMISSION DE CONCILIATION DES NATIONS UNIES POUR LA PALESTINE

Distr. RESTREINTE
AR/46
27 avril 1951
FRANCAIS

Lettre en date du 27 avril 1951 adressée par la Commission de conciliation
aux Ministres des Affaires étrangères de l'Egypte, de la Jordanie,
du Liban et de la Syrie.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous faire savoir qu'à sa réunion plénière du 26 avril 1951, la Commission de conciliation des Nations Unies pour la Palestine a décidé de communiquer au Gouvernement de l'Irak et, pour information, aux gouvernements des autres Etats arabes intéressés, copie de la lettre ci-jointe adressée à la Commission par le Gouvernement d'Israël le 29 mars 1951.^x

En prenant cette décision, la Commission s'est réservé le droit de se former, et d'exprimer en temps opportun, un avis sur les questions de compétence et de fond soulevées par la lettre du Gouvernement d'Israël.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma plus haute considération.

signé: Ely E. Palmer,
Président.

^x Pour le texte de la lettre envoyée par le Gouvernement d'Israël, voir document IS/60.